

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE  
M.R.C. DE MÉKINAC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
22 DÉCEMBRE 2008, à 19h30  
ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Prévisions budgétaires 2009
- 3- Adoption des prévisions budgétaires 2009
- 4- Période de questions portant exclusivement sur le budget
- 5- Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, directeur général

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE

À une session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le vingt-deuxième jour de décembre de l'an 2008, à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents Madame la conseillère Anne Bannister, Messieurs les conseillers Claude Thiffault, Michel Denis, Jean-Guy Rodrigue et Louis-Marc Trudel, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Absence motivée de monsieur le conseiller Philippe Dufresne.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

Les membres du conseil présents ont tous reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 19h34.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le Maire. **Adopté**

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009

**RECETTES**

Taxes foncières générales	370 824
Taxes foncières mises à jour	10 000
Taxe Sûreté du Québec	67 561
Taxe voirie locale	129 026
Taxe aqueduc infra	32 013
Taxe roulottes	1 680
Aqueduc. Égout financement	96 041
Assainissement financement	11 218
Entretien aqueduc	17 000
Entretien assainissement, égout	15 300
Vidange fosse septique	15 425
Taxe de vidange + récupération	82 187
Compensation gouv. Québec	10 104
Centre communautaire loyer	5 000
Licence, permis	1 200
Mutations immobilières	5 000
Intérêts, banque placement	3 000
Arrérage taxes (intérêts)	2 200
Arrérage taxes (pénalité)	1 000
Divers	10 000
Taxe de chien	1 000
Entretien chemin d'hiver	34 677
Subvention voirie M.T.Q.	98 079
Subvention voirie député	45 000

**DÉPENSES**

Législation	29 650
Gestion fin. et adm.	225 351
Greffes	9 050
Évaluation	25 459
Services S.Q.	67 396
Protection incendie	74 647
Voirie municipale	181 358
Contrat de neige	121 360
Éclairage de rues	12 600
Plaques de rues	1 000
CTAM	2 467
Entretien aqueduc	20 000
Entretien assainissement	14 300
Vidange fosse septique	13 052
Ordures récupération	82 187
Participation O.M.H.	7 306
Aménagement urbanisme	55 903
Loisirs	11 300
Bibliothèque	10 976
Culture	1 000
Frais de caisse	3 000
Financement aqu. égout ass.	204 704
Immobilisation	167 000

Subvention PADEM	65 431
Contravention S.Q.	5 000
Bonification compensations	10 100
Remboursement TVQ	5 700
Péréquation	36 600
Ristourne récupér., mat. résid.ordures	4 200
Agence de santé	3 500
Appropriation surplus accumulé	15 000
Taxe d'accise	131 000

**Total revenus 1 341 066 \$ Total dépenses 1 341 066 \$**

**Adoption des prévisions budgétaires 2009**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault  
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe adopte les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'année 2009. **Adopté**

**Levée de l'assemblée à 20h02**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue que la séance soit levée. **Adopté**

Paul Labranche, maire Daniel Bacon, directeur général

\*\*\*\*\*

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE  
M.R.C. DE MÉKINAC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
22 DÉCEMBRE 2008, à 19h45  
ORDRE DU JOUR**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Règlement 2008-251 (visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2009 et les conditions de perception)
- 3 - Appropriation d'un montant du surplus accumulé
- 4 - Élaboration du plan d'urbanisme
- 5 - AVIS DE MOTION (adoption d'un nouveau plan d'urbanisme)
- 6 - AVIS DE MOTION (adoption d'un nouveau règlement de zonage)
- 7 - AVIS DE MOTION (adoption d'un nouveau règlement de construction)
- 8 - AVIS DE MOTION (adoption d'un nouveau règlement de lotissement)
- 9 - AVIS DE MOTION (adoption d'un nouveau règlement relatif aux permis et certificats)
- 10 - Demande d'une subvention à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec pour un projet
- 11 - Contrat à Marcel Guimond & Fils pour le déneigement d'un trottoir (pont Odile-Germain-Perron)
- 12 - VARIA :
- 13 - Période de questions
- 14 - Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE**

À une session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le vingt-deuxième jour de décembre de l'an 2008, à 19h45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents madame la conseillère Anne Bannister, messieurs les conseillers Claude Thiffault, Michel Denis, Jean-Guy Rodrigue et Louis-Marc Trudel, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Absence motivée de monsieur le conseiller Philippe Dufresne.

Les membres du conseil présents ont tous reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20h04.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le maire. **Adopté**

### **PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE MÉKINAC MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE**

### **RÈGLEMENT 2008-251**

### **Règlement visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2009 et les conditions de perception**

ATTENDU qu'un AVIS DE MOTION du présent règlement a été donné à la session ordinaire du conseil tenue le 1er décembre 2008;

À CES CAUSES,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Et il a été ordonné et statué que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

#### **ARTICLE 1 : Taux de taxes**

Que les taux de taxes pour l'exercice financier 2009 soient établis selon les données contenues à l'ANNEXE A du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 : Taux d'intérêt sur les arrérages**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 10 pourcent (10%) plus 5 pourcent (5%) de frais d'administration.

#### **ARTICLE 3 : Paiement par versements**

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique.

Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à 300 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux.

#### **ARTICLE 4 : Date des versements**

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le 1er versement des taxes municipales est le 30<sup>e</sup> jour qui suit l'expédition du compte, le 2e versement devient exigible le 15 mai 2009 et le 3<sup>e</sup> et dernier versement, le 15 août 2009.

#### **ARTICLE 5 : Paiement exigible**

Si un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible.

#### **ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

### **ANNEXE « A »**

Le présent annexe fait partie intégrante du règlement 2008-251.

### **TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE ET DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2009**

Taux de taxes 2009 par 100 \$ d'évaluation. Ce taux de taxes se répartit comme suit :

Taxe foncière générale :	0,73¢
Taxe Sûreté du Québec :	0,133¢
Taxe voirie locale :	0,254¢
Taxe aqueduc infrastructure règl. 2000-201	0,063 ¢
Tarif d'entretien eau	54,75 \$ par unité

Tarif dette aqueduc règl. 2000-201:	256,38 \$ par unité
Tarif dette égout règl. 2000-201	190,29 \$ par unité
Tarif dette assainissement règl. 96-161:	79,15 \$ par unité
Tarif d'entretien assainissement, égout :	55,91 \$ par unité
Tarif vidange et récupération résidentiel	146,65 \$ par unité
Tarif vidange et récupération commercial	146,65 \$ par unité
Tarif vidange chalet	95,15 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique résidentiel	56,75 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique chalet	28,38 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique + de 880 gal.	11,00 \$ par 100 gal. suppl.

Fait et adopté majoritairement à Saint-Adelphe, le vingt-deuxième jour de décembre 2008.

Paul Labranche, maire

Daniel Bacon, directeur général

### **Appropriation d'un montant dans le surplus accumulé**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue  
Appuyé par madame la conseillère Anne Bannister  
Et résolu;

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe s'approprie un montant de 8 000 \$ provenant du poste budgétaire « Surplus accumulé: 55 99100 000 », pour procéder au transfert de ce montant dans les postes budgétaires suivants:

02 52000 963 Participation O.M.H : 5 000 \$

02 22000 526 Entretien, réparations équipement : 3 000 \$. **Adopté**

### **Élaboration du plan d'urbanisme**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel  
Appuyé par madame la conseillère Anne Bannister  
Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe prévoit entreprendre l'élaboration de son plan d'urbanisme.

Que l'adoption de ce plan se fera à l'intérieur de quatre-vingt-dix jours à compter de l'adoption de la présente résolution. **Adopté**

### **AVIS DE MOTION (adoption d'un nouveau plan d'urbanisme)**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue qu'à une séance subséquente, il sera adopté par la municipalité un projet de règlement concernant la refonte de ses plan et règlements d'urbanisme .

### **AVIS DE MOTION (adoption d'un nouveau règlement de zonage)**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel qu'à une séance subséquente il sera adopté un nouveau règlement concernant le zonage.

### **AVIS DE MOTION (adoption d'un nouveau règlement de construction)**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Michel Denis qu'à une séance subséquente il sera adopté un nouveau règlement ayant trait à la construction.

### **AVIS DE MOTION (adoption d'un nouveau règlement de lotissement)**

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Anne Bannister qu'à une séance subséquente il sera adopté un nouveau règlement ayant trait au lotissement.

### **AVIS DE MOTION (adoption d'un nouveau règlement relatif aux permis et certificats)**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Claude Thiffault qu'à une séance subséquente il sera adopté un nouveau règlement relatif aux permis et certificats.

### **Demande d'une subvention à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec pour un projet en soutien aux activités des Premiers Répondants**

Il est proposé par madame la conseillère Anne Bannister  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault  
Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe approuve le projet présenté à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie, Centre-du-Québec.

Que ce projet se décrit comme suit : Achat d'électrodes pour défibrillateur; achat d'une étagère pour rangement de trousse, documents; Achat d'un manomètre; achat de colliers cervicaux et masques...; achat d'un manteau de protection avec pantalon et doublure; rémunération pour 2008.

Que monsieur Patrick Cossette responsable des Premiers Répondants et monsieur Daniel Bacon directeur général, soient autorisés à signer tous les documents ayant trait à cette demande de financement. **Adopté**

**Contrat à Marcel Guimond & Fils pour le déneigement d'un trottoir (pont Odile-Germain-Perron)**

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des piétons sur le pont Odile-Germain-Perron en période hivernale, il serait important de procéder au déneigement, ainsi qu'au sablage d'un des deux trottoirs qui longe le pont;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe accorde à la Cie Marcel Guimond & Fils, le contrat de déneigement et de déglçage du trottoir situé du côté de la COOP du Coin et ce, sur toute sa longueur, le tout au coût de 5 000 \$ par année pour les années 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011. **Adopté**

**Levée de l'assemblée à 20 h 43**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Rodrigue que la séance soit levée.

Paul Labranche, maire

Daniel Bacon, directeur général

\*\*\*\*\*